

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 31 MAI 2017 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **31 MAI A 19H30**

Extrait affiché le :
01 juin 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

3ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Article 2122-22 du Code Général
Des Collectivités Territoriales : décisions
Prises par le maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 51/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme RENAUX Anne-Marie	à	Mme STAUB Edith
M. SALTZMANN Michel	à	Mme DUPONT Virginie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme FLICKER Gisèle

Absent :

M. FOUCAL Olivier.

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du
Conseil :

- n° 5/2017 : Dans le cadre du marché à procédure adaptée de travaux pour la création d'un terrain synthétique sur le stade du Sacré Cœur : acceptation des 3 sous-traitants CITEOS SDEL VOSGES, RENOVA et SNEE au lot n° 1 – vrd, revêtements ;
- n° 6/2017 : Dans le cadre du marché à procédure adaptée de travaux pour le renouvellement de branchements en plomb attribué à la société Hydr'Eau Services au montant de 156 249 € hors taxes : acceptation du sous-traitant SAUR France ;
- n° 7/2017 : Dans le cadre du marché à procédure adaptée de travaux pour la création d'un terrain synthétique sur le stade du Sacré Cœur : acceptation du sous-traitant POLYTAN GmbH de BURGHEIM/Obb (Allemagne) au lot n° 1 – vrd, revêtements ;
- n° 8/2017 portant création, dans le cadre du jumelage, d'une régie de recettes nécessaire à l'encaissement des sommes dues par les participants au déplacement à Filottrano organisé du 01 au 05 juin 2017 ;

- n° 9/2017 désignant l'APAVE d'Epinal comme attributaire de la mission de coordonnateur SPS au montant de 1 725 € hors taxes dans le cadre des travaux de déconstruction des immeubles rues du Moulin / Ferry et du 28 rue Denfert Rochereau ;
- n° 10/2017 : Dans le cadre du marché à procédure adaptée de travaux pour la création d'un terrain synthétique sur le Stade du Sacré Cœur : acceptation d'un avenant 1 positif d'un montant de 5 000 € hors taxes au lot 1 – Vrd, revêtements ;
- n° 11/2017 : Dans le cadre du marché à procédure adaptée de travaux pour la création d'un terrain synthétique sur le Stade du Sacré Cœur : acceptation d'un avenant 1 positif d'un montant de 950 € hors taxes au lot 2 – contrôles et analyses ;
- n° 12/2017 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 22 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,